

PRÉSIDENT : Alain SALLETTE, 36 rue Deyries, 33800 BORDEAUX 06 35 32 28 93
VICE-PRÉSIDENT AQU: Jean-Luc FEIT 5 allée des vergers 33450 SAINT LOUBÈS 05.56.68.60.43
VICE-PRÉSIDENT PCH: Dominique CYRILLE 6 rue Georges Clémenceau 16400 LA COURONNE
TRÉSORIER : Pierre GOGUELY, 137 route des Nébouts, 24130 PRIGONRIEUX 05 53 23 97 16
SECRÉTAIRE : Pierre REY, 30 Lotissement la Séguinie, 33370 TRESSES 05 56 30 35 89

Présents :

SALLETTE Alain
GOGUELY Pierre
LEMEAUX David
REY Pierre
DENIS Stephane
LOYARTE Frederic

Représentés :

FEIT Jean-Luc par Frédéric LOYARTÉ
ROCHE Philippe par Alain SALLETTE
DUBERTRAND Bernard par Pierre GOGUELY
ABOUD Tony par Alain SALLETTE
LAPEYRE Pierre par Alain SALLETTE

Excusés :

CYRILLE Dominique
PICARD Joël
ROMAIN Jean-Claude
DIJOUX Christophe
WOHLERS-ARMAS Friederike
LABORDE NOGER Brigitte
MOREL Jean-Marc
ARMAS Lara-Maria

COMITÉ DIRECTEUR 19 MAI 2018
au siège de BORDEAUX ASPOM 131 bis rue Amédée St Germain

Ordre du jour

La réunion est ouverte à 9h00. Il n'y a pas d'appel Skype.

Le Président tient à remercier au nom du CD toute l'équipe d'encadrement des jeunes de la Ligue, emmenée par Bernard Dubertrand et David Lemeaux lors du Championnat de France d'Agen. Merci également à tous les bénévoles, parents ou formateurs qui se sont rassemblés à cette équipe pour en faire partie et faciliter grandement l'organisation.

1-bilan financier

Au 01/01/2018 il nous reste 10773,78 euros et 24000 euros sur le compte épargne.

Il reste à dépenser 15500 euros répartis en :

6500 euros part des CDJE

2000 euros : déplacements équipes scolaires

3000 euros : dotation tournois

2000 euros : dotation Championnats divers (vétérans, féminines, France des DV...)

2000 euros : déplacements des finalistes

Reste à percevoir :

4000 euros du Conseil Régional

Les 3000 euros du CNDS 2018 restent hypothétiques, tant que la procédure ETR n'est pas aboutie.

Donc un déficit d'environ 1000 euros prévisible sur la saison.

(voir bilan et livre de compte ci-joints)

2-équipe ETR

3-convention ETR

Nous devons mettre en place une Équipe Technique Régionale, commission de personnes compétentes dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- entraînement
- formation
- développement
- promotion de la discipline en général

Ces personnes sont chargées de veiller à la bonne mise en œuvre des opérations du plan de développement de la Ligue, décidé annuellement par le CD sur propositions de la Commission Technique Régionale.

Le coordonnateur de l'ETR est désigné par le Directeur Régional des Sports parmi ses cadres.

Les membres de l'ETR doivent se disponibiliser pour au moins 2 réunions annuelles, sans doute au siège de la DRJS ou la Maison Régionale des sports à Talence...pour permettre le suivi de l'utilisation des dotations CNDS et le compte-rendu technique. Bien sûr, le Bureau de la Ligue fournira tous les éléments nécessaires à ce travail. L'ETR dispose d'un budget CNDS pour son fonctionnement (indemnisation des déplacements, etc...).

Le CD lance un appel au volontariat pour participer à cette ETR.

4-réduction des aides

Nous devons maîtriser nos dépenses jusqu'à devenir légèrement positifs, ce qui n'est toujours pas le cas cette année....Le CD arrête les dispositions suivantes qui sont incorporées au RI de la ligue:

- La Ligue ne remboursera plus les droits d'inscription du Championnat de France jeunes (50€) sauf pour les enfants d'une même fratrie à partir du deuxième.

-Les équipes de 8 joueurs, issues de qualifications régionales participant à une finale nationale seront aidées à hauteur de 300 euros.

-Les équipes de 4 ou 5 joueurs, issues de qualifications régionales participant à une finale nationale seront aidées à hauteur de 150 euros, (ceci incluant les équipes UNSS, collèges et lycées, dans la limite de 1 par académie).

Modification du libellé de l'article 8 concernant l'aide aux stages d'arbitrage :

« Si le nombre de stagiaires est insuffisant, partage des frais 50/50 jusqu'à concurrence de 100 euros. »

5-Mise à jour des règlements

La Commission Technique travaillera durant les 2 prochains mois pour rédiger des règlements actuellement disparates et non conformes, non validés. Ces projets seront envoyés aux clubs et à la CT nationale pour validation mi-juillet.

Interclubs N4 : règlement inchangé.

Championnats de ZID jeunes : inchangé

Championnats scolaires d'académie : règlements à unifier

Championnats ZID Rapide féminin : règlements à unifier

Championnats de Nouvelle- Aquitaine Vétérans : règlement à mettre à jour.

Création du titre de Champion de Nouvelle-Aquitaine des clubs : ce titre est attribué après un tournoi réunissant les 4 vainqueurs de N4 en fin de saison. La participation n'est pas obligatoire.

Les compositions d'équipes sont libres, excluant cependant les joueurs ayant joué 3 fois ou plus dans les divisions supérieures.

Formule adoptée par le CD : tournoi Molter une ou deux rondes, 1h30+30s, homologué FIDE, adapté au nombre de clubs présents lors d'une journée conviviale.

Création du Championnat de Nouvelle-Aquitaine interclubs rapide : 5/7 rondes rapides sur un week-end, par équipes de 5 joueurs, (limité à deux équipes par club), dans un endroit réunissant salle de jeu, hébergement et restauration. Le cahier des charges reste à élaborer.

6-Calendriers – départements – ZID – Ligue

Le découpage en 3 ZID subsiste pour les compétitions féminines et jeunes. Cette organisation permet de limiter les déplacements pour les compétitions régionales.

Les Présidents des CD et des clubs de chaque ZID sont invités à la coordination et au volontariat pour anticiper le plus possible l'organisation des compétitions régionales :

Championnats de ZID jeunes

Championnats féminins rapides

N2 féminine

N3 jeunes

Championnats scolaires d'académie ; sachant que la fusion des académies est prévue en 2021 mais là également, la question des déplacements va se poser...

Cahier des charges : pour l'organisation de ces compétitions, il convient d'établir par avance qui fait quoi, qui paye quoi. Le CD propose le texte ci-joint, à débattre jusqu'à l'AG.

CALENIER ADMINISTRATIF

A la demande (justifiée) de Dominique, le CD fixe les prochaines dates de réunion :

CD le 01 septembre 2018 9h30

Assemblée Générale le 01 septembre 2018, 14h30

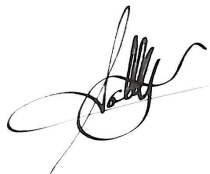
CD le 12 janvier 2018

CD le 27 Avril 2018

7- divers

1-Le CD confirme la création de la fonction de Représentant de ZID, incorporée au RI de la Ligue. Ce représentant est le Vice-Président de la Ligue chargé de la ZID ou une personne nommée par le Président. Le CD confirme la nomination de Stéphane Tchefranoff comme Représentant de la ZID du Limousin.

2-Les intervenants de l'équipe d'encadrement des jeunes à AGEN évoluent selon plusieurs statuts : auto-entrepreneurs, salariés des clubs, bénévoles indemnisés ou non. Parmi ceux-ci, 2 formateurs de club auraient dû régler leur séjour. Cependant, compte-tenu de la qualité et de la quantité de travail fourni par ces jeunes, le CD décide de les inviter à Agen et de donner à Kevin Uliczny une indemnité de 300 euros comme pour les autres formateurs.



21 05 2018

Le Président Alain Sallette